

Ida V.

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-236 DU 28 AVRIL 2005

Portant nomination des Directeurs
départementaux de la Famille, de la
promotion sociale et de la solidarité.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du
Gouvernement ;

VU le décret n° 2001-337 du 28 août 2001 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministre de la Famille, de la protection sociale et de la
solidarité ;

Sur proposition du Ministère de la Famille, de la protection sociale et de la
solidarité ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 avril 2005 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées directeurs départementaux de la Famille, de la
promotion sociale et de la solidarité des ensembles départementaux ci-après, les
personnes dont les noms suivent :

- Directrice départementale de la Famille,
de la promotion sociale et de la solidarité
du Mono-Couffo

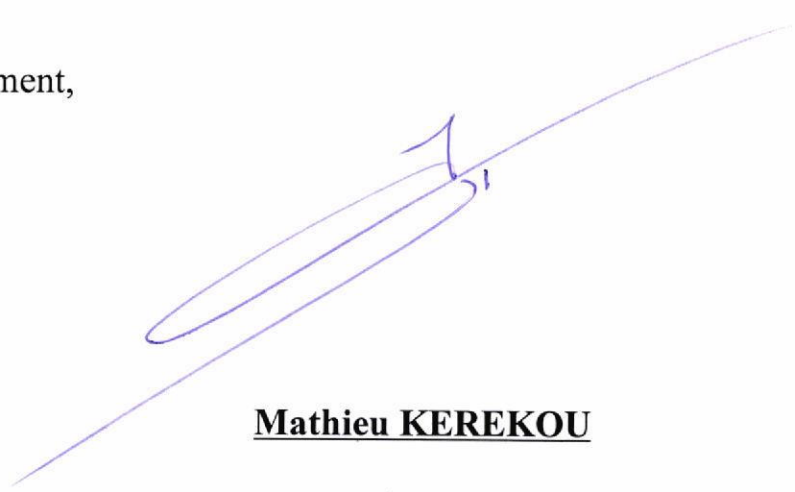
: Madame Elisabeth Flore ANATO

- Directrice départementale de la Famille,
de la promotion sociale et de la solidarité
de l'Atlantique -Littoral : Madame Pascaline HOUETO,
épouse GBLAGADA
- Directeur départemental de la Famille,
de la promotion sociale et de la solidarité
du Zou-Collines : Monsieur Félicien SOTOME
- Directeur départemental de la Famille,
de la promotion sociale et de la solidarité
de l'Ouémé-Plateau : Monsieur Wassi Raïmi IGUE
- Directrice départementale de la Famille,
de la promotion sociale et de la solidarité
de l'Atacora-Donga : Madame Fatouma ADAMOU
BONI, épouse AGUEH

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'économie,



Cosme SEHLIN

Le Ministre de la Famille, de
la protection sociale et de la solidarité,



Léa D. AHOUGBENOU HOUNKPE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE
4 MFPSS 4 AUTRES MINISTERS : 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNIPAR-FDSP 2 UAC-ENAM-FADESP 3 INTERESSES 06 JO 1